



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

0800

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**
Service Environnement Risques

Digne-les-Bains, le **11 JUIN 2021**

Pôle Environnement
Affaire suivie par : Louis DUSSEYRE-BRESSON
Tel : 04.92.30.55.96
Mél : ddt@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

SUCT
Urbanisme-Application

16 JUIN 2021

ARRIVÉE



OBJET : Défrichage – Accusé de réception dossier complet.

Monsieur,

Votre dossier de demande d'autorisation de défrichage a été réceptionné dans mes services en date du 23/04/2021.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à cette date votre dossier est complet.

La demande de défrichage porte sur une superficie de 0,3636 ha et concerne les parcelles référencées 220, 499, 500, 501, 650, 651, et 652 section B au cadastre de la commune de Revest-Saint-Martin, pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol.

L'instruction de votre demande ne nécessite pas de reconnaissance des bois. Elle nécessite une participation du public sous forme de mise à disposition par voie électronique. Afin d'aboutir à la délivrance d'une décision expresse, je vous notifie par le présent courrier ma décision de surseoir à statuer sur votre demande d'autorisation de défrichage jusqu'au terme de la procédure de participation du public.

En conséquence, la décision donnant suite à votre demande vous sera notifiée dans un délai de deux mois à compter de la fin de la mise à disposition du public.

Monsieur Dusseyre-Bresson, chargé de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

TENSOL REVEST
représentée par
Monsieur DIENY Gauthier
Arteparc de Meyreuil
Bâtiment A
13590 MEYREUIL

Pour la Préfète et par délégation,

Pour la Cheffe du Service
Environnement et Risques,
Le Chef du service adjoint,

Eric CANTET